

MAIRIE DE GENTE
16130 GENTE

Tél 05.45.83.73.97
Fax 05.45.83.64.34

Absent :

Absent excusé : Irène DOREAU,
Sébastien GARABOEUF

Compte rendu réunion du Conseil Municipal du 26 avril 2010 à 20h30

1°) Après avoir pris connaissance du projet de création d'un chai d'alcool à la Distillerie du Vieux Chêne au Bois d'Angeac Champagne) et de la nécessité de la mise aux normes de cette structure par rapport aux normes de sécurité règlementaires en vigueur (DRIRE), le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'ouverture d'une enquête publique sur ce dossier.

2°) Suite à la réfection de la cour intérieure du groupe scolaire, plusieurs devis de travaux sont présentés :

- celui du raccordement de la maternelle au réseau « assainissement collectif » (3206,50 € HT),
- et celui relatif aux travaux nécessaires pour le raboutage du revêtement existant pour la mise en place d'un enrobé avant la création d'une aire d'évolution pour les enfants (3860,00 € HT).

Le Conseil Municipal adopte ces deux devis.

Toutefois, il est rappelé que le projet de l'aire d'évolution (création d'un jardin botanique...) devra être précisé avec l'équipe enseignante et devra être présenté lors d'un prochain Conseil Municipal.

3°) Le Conseil Municipal désigne, suite à l'appel à candidature effectué en séance, deux délégués pour siéger au syndicat intercommunal du bassin du Né :

Titulaires : Monsieur Christian VALTAUD, Monsieur Didier BREUILLET,

Suppléants : Monsieur François RAUD, Monsieur ARNAUD AUBINEAU.

Monsieur le Maire rappelle l'importance des actions et des missions des professionnels de cette structure en matière de protection, de développement, et de qualité de la gestion de l'eau.

4°) Un devis de travaux de la Société TES est présenté pour l'achat et la mise en place d'un écran mural à la salle des fêtes (509,30 € HT).

5°) Suite à l'ancienneté du tracteur utilisé par les services techniques de la Mairie, il est proposé l'acquisition d'un tracteur d'occasion CLAAS CELTIS (lequel comptabilise 700 h) pour un montant de 32 000,00 € HT (incluant une reprise de l'ancien matériel).

Il est précisé que les espaces communaux représentent environ 27 hectares à entretenir et que l'équipement actuel n'est plus adapté tant en matière de surfaces à exploiter qu'en matière de conditions de travail.

Ce nouvel équipement s'inscrit dans une démarche d'amélioration des conditions de travail des personnels (adapté pour le broyeur, éclairage du matériel tracté pour une meilleure sécurité et un résultat plus performant du travail réalisé, air conditionné...).

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'acquisition de ce tracteur d'occasion CLASS.

6°) Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la proposition de raccordement au réseau public de distribution basse tension présentée par ERDF pour la dépose de l'ancien compteur et la mise en place d'un nouveau compteur « ticket jaune » à la salle des fêtes pour un montant de 1 861.31 € HT. Les utilisateurs de cette salle disposeront désormais d'une puissance de 42 Kva. Cette dépense s'inscrit dans le cadre d'une meilleure prise en compte des besoins des utilisateurs.

Par ailleurs, le Conseil Municipal demande que ce compteur, installé à l'extérieur de la salle des fêtes, soit sécurisé par la construction d'un coffret en pierre (s'intégrant dans l'environnement) avec une solide fermeture, à l'aide de portes en acier et d'un verrou de sécurité adapté, afin que ce local ne soit pas à la portée de tous les utilisateurs et afin de le protéger d'éventuelles interventions intempestives ou malencontreuses.

7°) Suite à la communication faite sur le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le terrain dit « Chemin Boisne », plusieurs sociétés spécialisées dans ce domaine ont fait part de leur intérêt par rapport à ce projet. Néanmoins, le résultat des études de faisabilité n'étant pas encore connu à ce jour, ce dossier fera l'objet d'un prochain conseil municipal.

8°) Le Conseil Municipal donne son accord à la demande de placement émanant de Mr MARASINGHE RASIKA pour réaliser une vente de vêtements, chaussures, gadgets maroquinerie.... qui se déroulera deux fois par mois (entre 15 heures 30 et 18 heures) sur le parking de l'école à côté de l'abri bus).

Informations diverses

a) Le Conseil Municipal adopte le devis présenté par Mr MOREAU pour la réalisation d'un levé topographique (place de l'église) pour un montant de 1000,00 € HT dans le cadre du projet de réfection du parvis de l'église et afin de prévoir une meilleure accessibilité des personnes à mobilité réduite.

b) Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'entrée de la commune de MALAVILLE au sein de la Fourrière Départementale, et ce conformément aux statuts en vigueur en matière d'entrée ou de retrait d'une entité juridique dans cette structure.

c) Le Conseil Municipal est informé d'un projet de lotissement (privé) à Marville, qui pourrait être réalisé par le promoteur. Pour la réalisation de ce lotissement, il est nécessaire de prévoir une bâche à incendie qui réponde aux normes de protection et de défense incendie. Un partenariat financier pourrait être étudié entre la commune et le promoteur.

d) Le Conseil Municipal est informé de la réalisation d'une étude visant à la rénovation du four à pain. Une estimation a été réalisée par l'Architecte Mr BLONDEAU. Ces honoraires s'élèvent à 21 500 € HT de travaux prévisionnels + honoraires. Il s'agit d'une simple estimation qui fera l'objet de précisions complémentaires dès lors que ces travaux pourront être inscrits au budget de la commune.

e) Le Conseil Municipal est informé de l'expiration (fin juin 2010) du contrat de l'alarme installée à la Mairie. Par conséquent, une étude va être lancée auprès de sociétés spécialisées pour une mise en concurrence.

f) La DDE attire l'attention du Conseil Municipal afin de revoir la signalétique de la RD 731 par la pose d'un panneau « céder le passage » rue des THOUARS.

g) Le Conseil Municipal est informé d'une campagne intitulée « ARBRES/HAIES » lancée par la REGION POITOU-CHARENTES pour la réalisation de nouvelles plantations (en hiver 2010). Le Conseil Municipal souhaite que la commune s'inscrive dans cette démarche pour continuer la plantation de la haie « rue des Ebaupines »

Prochain Conseil Municipal : Le 3 juin 2010 à 20 H 30